



Infos Instances

CHSCT du 23 Novembre et CTE du 12 Décembre 2017

Le déficit 2017 sera probablement plus catastrophique que prévu (entre -2,5 et -3 millions au lieu de -1 million prévu)
 Les dépenses de personnels ont été plus importantes que prévues.
 La trésorerie est dans un état alarmant : tirage entre 3,5 et 4 millions sur une ligne de 5 millions que nous accorde la banque... l'année prochaine s'annonce compliquée !
 Malgré cela l'année 2017 voit l'activité maintenue et constante (les « paris » faits sur certaines activités n'ont pas aboutis)

Pour 2018, il y aura (encore) une baisse des tarifs de la sécurité sociale, un risque de rupture de la trésorerie et une capacité d'autofinancement toujours problématique... les perspectives sont peu réjouissantes.
 A noter le renouvellement de l'IRM en juin 2018 pour près d'un million d'euros !!

Projet d'établissement 2017-2022

Force Ouvrière a voté contre le projet médical (voir notre tract de juin sur le sujet, disponible sur notre Blog et en lien depuis notre page Facebook) il est dommage qu'une infime minorité de nos remarques et demandes d'amélioration aient été pris en compte.....

Mise en place en janvier 2018 de la Maison Médicale de Garde Pédiatrie (médecins de ville privés) dans les locaux de la gynéco : L'Infirmière d'Accueil et d'Orientation (IAO) dirigera ou pas, en fonction des cas, les patients arrivants aux Urgences Pédiatrie vers cette permanence extérieure.

Force Ouvrière demande que cette nouveauté soit connue de tous ainsi que les facturations qui en découleront (une facture pour le passage aux urgences + une facture pour le médecin libéral) pour éviter notamment toutes surprises aux personnes ne possédant pas de mutuelle. Ce n'est pas à nos collègues IAO de gérer ces situations de tensions de trésorerie ou de défaut de communication.

Plan de formation 2018

Une fois de plus la persévérance de Force Ouvrière a payé, en replaçant dans leurs droits à congés, nos collègues partis en formation IDE en Septembre. Ces derniers continueront de ne revenir travailler que les 3 semaines prévues pendant la période estivale !!

Force Ouvrière n'a pas participé à la Commission de Formation de Novembre pour la raison suivante : la Direction, de façon unilatérale, a modifié les contrats de promotion professionnelle sans discussion ni information des signataires au préalable.

La réception d'un mail de la Direction, la veille du CTE, nous informant d'un retour à l'état initial pour les agents partis en septembre 2017, a conduit **Force Ouvrière** à voter oui avec les demandes suivantes :

- . Qu'il soit fait le nécessaire pour que le nombre de formations effectuées par les agents de catégorie C augmente
- . Qu'il soit fait le nécessaire également pour infléchir le nombre de formations dédiées aux agents les plus formés en direction des agents nécessitant le plus de formation.
- . Être informés des décisions des personnels d'encadrement sur l'attribution de la priorité 1 ou 2 des formations.
- . Et également connaître le volume et les motifs de refus des demandes individuelles

Il a été rappelé que pour les agents n'ayant pas eu d'entretien annuel d'évaluation (Oui, oui !!! on en est encore là !!!!!) leurs demandes peuvent être faites et adressées directement au service Formation dans le cadre du Hors Plan.

Réunions DRH

Heures Supplémentaires

Ces chiffres nous sont donnés verbalement étant donné que la DRH change de logiciel de paie, elle ne peut donc pas mobiliser ses ressources humaines à d'autres fins :

Agents non cadres : La différence entre décembre 2016 et août 2017 serait de -17.000 h (10.000 payées et 7.000 récupérées). Le problème n'est donc toujours pas réglé, faut-il une intervention extérieure pour régulariser la situation ? La dette sociale du CH augmente, attention au krach financier !!

Agents cadres : La différence entre décembre 2016 et août 2017 serait de + 800h. **Force Ouvrière** réitère sa demande de proposer aux cadres une durée de travail hebdomadaire de 39h avec 20 RTT de manière à diminuer le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les agents d'encadrements (diminution de plus de 112h par cadre par an) le forfait 207 jours de travail qui est proposé (quasi imposé) n'est pas viable car il ne permet pas de contrôler le temps de travail qui peut ainsi atteindre voire dépasser les 10h/jour pour certains cadres.

CAP

Les prochaines CAP n'auront pas lieu lors du 1^{er} trimestre (pour rappel la DRH change de logiciel de paie) contrairement à ce qui avait été indiqué dans la note d'information n°21/2017 du 03 octobre « si toutefois tous les recours ne pouvaient pas être traités à cette séance (celle du 30/11), une séance exceptionnelle sera proposée en début d'année »

Donc quelque soit la date de signature de votre notation vous pouvez toujours faire votre recours en n'oubliant pas de faire parvenir une copie à **Force Ouvrière** pour que nous puissions en surveiller la présentation en CAP.

Et d'ici là, nous espérons que paraîtront enfin les ratios de promotion pour la catégorie C pour pouvoir procéder aux avancements de grades !!!!!

Guide de Gestion du Temps de Travail

Suite et toujours pas fin : Les réunions ont enfin repris. La prochaine aura lieu en Janvier.

Comme nous en avons pris l'engagement, nous vous présenterons le travail définitif avant validation ou non dans les instances.

Calendrier :

12/01/2018 : Réunion Guide de Gestion du Temps de Travail

20/02/2018 : CHSCT



Boulevard Sully 78200 MANTES LA JOLIE

Tél. : 01 34 97 43 61 Port : 06 95 82 28 21 - Fax : 01 34 97 43 63

E-Mail : syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr  Force Ouvrière Hôpital Mantes

Blog FORCE OUVRIERE hôpital de Mantes : <http://syndicatforceouvrierehopitaldemantes.hautetfort.com>